



RCS : VERSAILLES

Code greffe : 7803

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 00696

Numéro SIREN : 488 822 669

Nom ou dénomination : 2 S ELECTRONIQUE

Ce dépôt a été enregistré le 12/02/2014 sous le numéro de dépôt 2703

---

**2 S ELECTRONIQUE**  
**Société à responsabilité limitée**  
**au capital de 6 000 euros**  
**Siège social : 16, Rue Kléber**  
**92442 Issy les Moulineaux Cedex**  
**488 822 669 RCS NANTERRE**

---

**DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION**  
**(ART. L. 224-3 CODE DE COMMERCE)**

L'an deux mille treize,  
Le 2 Décembre,  
A 14 Heures,  
Au siège social à Issy les Moulineaux Cedex,

Madame Martine BARON, demeurant 3, Chemin du gros Murger - 78790 Courgent,

Associée unique et Présidente de la société 2 S ELECTRONIQUE,

Envisage la transformation de la Société en société par actions simplifiée comportant un seul associé et a décidé, conformément aux dispositions de l'article L. 224-3 du Code de commerce, de désigner :

*Monsieur Doris PECOUT*  
*demeurant 2, Rue du Rhône - 07700 Bourg Saint Andéol,*

en qualité de Commissaire à la transformation chargé d'apprécier sous sa responsabilité la valeur des biens composant l'actif social et les avantages particuliers pouvant exister au profit d'associés ou de tiers, et d'établir en outre le rapport sur la situation de la Société prévu par l'article L. 223-43 du Code de commerce.

Il pourra rendre compte de sa mission dans un seul rapport.

Fait à Issy les Moulineaux  
Le 2 Décembre 2013

Martine BARON  
Associée unique et Gérante



**Doris PECOUT**

**EXPERT COMPTABLE**

Inscrit au tableau de l'Ordre de la région Rhône Alpes

**COMMISSAIRE AUX COMPTES**

Compagnie Régionale de Nîmes

**2 S ELECTRONIQUE**

**Société à Responsabilité limitée**

Au capital de 6.000 €uros

Siège social : 16, Rue Kléber

92442 Issy Les Moulineaux cedex

488 822 669 RCS NANTERRE

**RAPPORT SUR LA SITUATION DE LA SOCIETE**

- Article L. 223-43 du Code de Commerce -

## **SARL 2 S ELECTRONIQUE**

### **Société à Responsabilité limitée**

Au capital de 6.000 €uros  
Siège social : 16, Rue Kléber  
92442 Issy Les Moulineaux cedex

488 822 669 RCS NANTERRE

### **RAPPORT SUR LA SITUATION DE LA SOCIETE**

-Article L.223-43 du Code de Commerce -

Madame,

Vous m'avez nommé en date du 2 décembre 2013 pour établir le présent rapport, en application de l'article L. 223-43 du Code de Commerce, dans le cadre de la transformation de la Société 2 S ELECTRONIQUE en société par actions simplifiées dénommée SAS .

Mes diligences ont porté sur les comptes arrêtés au 31 Octobre 2013 de la SARL 2 S ELECTRONIQUE.

Ces diligences ont été effectuées dans le cadre d'un examen limité, complété de contrôles particuliers portant sur les événements éventuels et sur les situations de trésorerie, conformément aux normes de la profession.

Les différentes informations que vous m'avez communiquées, concernant la situation financière, l'état de la trésorerie, les caractéristiques et les conditions de l'exploitation de la société.

Conformément aux dispositions de l'article L.224-3 1<sup>er</sup> Alinéa du code de commerce, nous nous sommes assurés de la correcte évaluation des biens composant l'actif social.



Nous n'avons aucune observation à formuler sur ce point.

En application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, nous attestons que le montant des capitaux propres de la SARL 2 S ELECTRONIQUE est au moins égal à 6.000 euros

## CONCLUSION

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de la société n'appelle pas d'observation de notre part.

Fait à BOURG SAINT ANDEOL  
Le 12 Décembre 2013

  
**Doris PECOUT**  
**COMMISSAIRE-AUX-COMPTES**

---

**2 S ELECTRONIQUE**  
**Société à responsabilité limitée**  
**au capital de 6 000 euros**  
**Siège social : 16, Rue Kléber**  
**92442 Issy les Moulineaux Cedex**  
**488 822 669 RCS NANTERRE**

---

**RAPPORT DE LA GERANCE**

En ma qualité de gérante de la société 2 S ELECTRONIQUE, j'ai l'honneur de soumettre à votre décision un projet de transformation de la Société en société par actions simplifiée comportant un seul associé.

Par décision en date du 2 Décembre 2013, Madame Martine BARON, associée unique, a nommé en qualité de Commissaire à la transformation, Monsieur Doris PECOUT, lequel a établi, conformément à l'article L. 224-3 du Code de commerce, un rapport portant, d'une part, sur la valeur des biens composant l'actif social et les avantages particuliers pouvant exister au profit d'associés ou de tiers, et d'autre part, sur la situation de la Société.

Ce rapport fait apparaître que rien ne s'oppose à la transformation de notre Société en société par actions simplifiée.

Si vous approuvez ce projet de transformation, il vous appartiendra, en particulier, d'approuver expressément l'évaluation des biens composant le patrimoine social telle qu'elle est indiquée dans le rapport et de constater qu'il n'existe pas d'avantages particuliers, d'adopter le texte des nouveaux statuts de la Société dans lesquels vous aurez déterminé les conditions de nomination et les pouvoirs des nouveaux organes de direction de la Société.

La transformation de la Société s'effectuera sans création d'un être moral nouveau et entraînera, en ce qui concerne le capital social, un simple échange de parts représentant ledit capital contre des actions, à raison d'une part pour une action.

Les fonctions de la gérance prendront fin immédiatement.

Toutefois, la gérance devra, à l'approbation des comptes par l'associée unique de la société sous sa nouvelle forme, rendre compte de sa gestion depuis le début de l'exercice jusqu'au jour de la transformation.

Il vous sera ensuite proposé de procéder à la nomination du Président de la Société.

Martine BARON  
Gérante

